

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union • Discipline • Travail

MINISTRE DU PLAN ET DU
DEVELOPPEMENT



QUE SAVOIR SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)?



Avec l'appui de :



Novembre 2016

DES OMD AUX ODD

En l'an 2000, les pays du monde entier ont lancé les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui avaient pour but de réduire la pauvreté et les inégalités dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Huit objectifs étaient concernés, avec comme échéance l'année 2015.

A partir de 2013, les pays membres de l'ONU ont commencé à mener des consultations pour décider de ce qui remplacerait les OMD, afin de capitaliser sur les progrès déjà accomplis et de les moderniser.

Le 25 septembre 2015, le sommet de l'Assemblée Générale de l'ONU a validé une liste de 17 objectifs dits « **Objectifs de Développement Durable (ODD)** » représentant la feuille de route pour un monde meilleur d'ici à 2030.

Que sont les ODD ?

Ce nouveau programme a pour but principal de réduire la pauvreté, de lutter contre les inégalités et de faire face au changement climatique d'ici à 2030.

Il comprend 17 objectifs et 169 cibles avec une portée beaucoup plus large que les 8 OMD et leurs 21 cibles. Contrairement aux OMD qui étaient centrés principalement sur des thématiques sociales, les ODD couvrent l'ensemble des dimensions du développement durable, à savoir **la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement**. Les Etats se sont engagés à les atteindre au cours des 15 prochaines années (2016-2030).

Une liste d'indicateurs (environ 230) est en cours d'adoption. Chaque pays sera invité par la suite à les adapter en fonction de ses spécificités.

Qui est concerné par les ODD ?

Si les OMD ciblaient essentiellement les pays en développement, en particulier les plus pauvres, les ODD quant à eux, sont conçus aussi bien pour les pays riches que pour les pays pauvres.

Les ODD font partie du nouveau programme dénommé « **le Programme de développement durable à l'horizon 2030** ».

Quels sont les ODD ?

Les 17 ODD se présentent comme suit :



1. **Éradication de la pauvreté** : sous toutes ses formes et partout dans le monde.



2. **Lutte contre la faim** : éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.



3. **Accès à la santé** : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.



4. **Accès à une éducation de qualité** : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie.



5. **Égalité entre les sexes** : parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles.



6. **Accès à l'eau salubre et l'assainissement** : garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



7. **Recours aux énergies renouvelables** : garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable.



8. **Accès à des emplois décent** : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



9. **Innovation et infrastructure** : mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



10. **Réduction des inégalités** : réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.



11. **Ville et communauté durable** : créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables.



12. **Consommation responsable** : instaurer des modes de consommation et de production durables.



13. **Lutte contre le changement climatique** : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre des changements climatiques et leurs répercussions.



14. **Protection de la faune et de la flore aquatique** : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.



15. **Protection de la faune et de la flore terrestres** : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.



16. **Justice et paix** : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces responsables et ouvertes.



17. **Partenariats pour les objectifs mondiaux** : revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

Au total, les ODD portent sur une multitude de domaines allant de la protection de la planète à l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité. Ils prennent en compte le climat et l'énergie, la vie saine, la gouvernance, la justice, les infrastructures, les modes de production et de consommation durables, l'environnement, etc.

Mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire

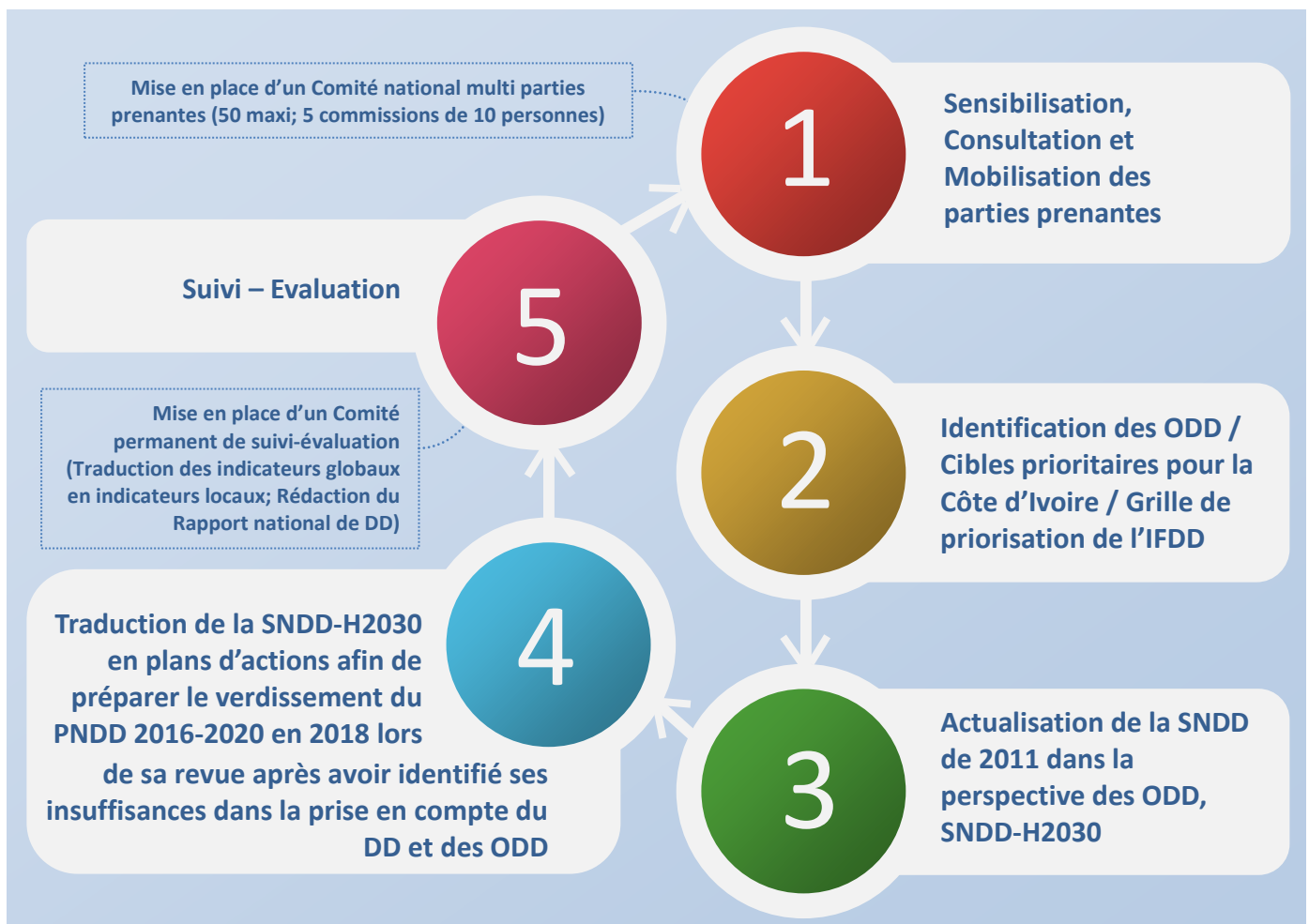
Conformément au décret n°2016 du 26 janvier 2016 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable « **veille à l'intégration des ODD dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques conduites par le Gouvernement ainsi qu'à leur évaluation environnementale** ».

Sous la coordination du Ministère du Plan et du Développement, le PND 2016-2020 a pris en compte l'ensemble des 17 ODD dans ses cinq axes.

Pour leur mise en œuvre, le Gouvernement travaille en synergie avec les autres parties prenantes, à savoir le Parlement, le Conseil Economique et Social, les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile. Il bénéficie de l'appui des Partenaires au Développement, notamment des Agences des Nations Unies.

L'Institut National de la Statistique (INS), organe central de production du système statistique national et les services statistiques ministériels sont chargés de produire les indicateurs pour le suivi-évaluation des ODD.

Feuille de route de mise en œuvre des ODD élaborée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable



INS, leader des chiffres en Côte d'Ivoire

Cité Adm. Tour C 2^{ème} étage
Tél (225) 20 33 88 60 – (225) 20 33 88 62 – (225) 20 33 88 58
Email : ins_rci@yahoo.fr
www.ins.ci